

**Actualisation du modèle économique du
datacentre ICN de l'Université de Toulouse.**

Conseil d'administration du 5 octobre 2026

Délibération 2026/10/CA-008

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1, L712-3 ;

Vu les statuts de l'université de Toulouse ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE l'actualisation du modèle économique d'hébergement du datacentre ICN de l'Université de Toulouse (document joint).**

Toulouse le 5 octobre 2026,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

P.O VP CA

Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

19 octobre 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Modèle économique d'hébergement sec du datacentre ICN

1. Contexte et périmètre d'hébergement

Le datacentre ICN a vocation à proposer une capacité d'hébergement sec destinée à l'ensemble de l'établissement (laboratoires, composantes) et de ses partenaires (établissements partenaires, région, etc..) en coordination avec le projet DROCC, dans le cadre de la pérennisation des actifs numériques et de l'optimisation des ressources de l'établissement.

L'hébergement sec comprend la mise à disposition d'un ou plusieurs emplacements physiques en salle informatique, avec une surface de référence de 1 m², équipée à minima de 2 arrivées électriques de 16A ou 32A, ainsi que les infrastructures nécessaires au fonctionnement du datacentre.

Sont notamment exclus de cette prestation l'**administration des serveurs, l'installation des équipements, la sécurité applicative, etc.**

2. Périmètre d'application

Le présent modèle économique **s'applique aux partenaires de l'Université** (établissements partenaires, région, etc..).

Le présent modèle économique **s'applique également aux composantes, laboratoires de l'Université dont les ressources informatiques étaient, avant leur hébergement dans le datacentre ICN, installées dans des infrastructures dont les coûts de fonctionnement étaient directement supportés par la composante ou le laboratoire**, notamment au titre des consommations de fluides nécessaires à leur fonctionnement (électricité, eau, le cas échéant).

À l'inverse, ce modèle **ne s'applique pas aux composantes, laboratoires de l'Université dont les ressources informatiques étaient, avant leur hébergement dans le datacentre ICN, déjà installées dans des infrastructures dont les coûts de fonctionnement étaient directement supportés par l'Université**, notamment au titre des consommations de fluides nécessaires à leur fonctionnement (électricité, eau, le cas échéant), sauf décision spécifique de l'établissement.

Ce périmètre d'application vise ainsi notamment à accompagner le **transfert vers le datacentre ICN de ressources informatiques jusqu'alors hébergées dans des infrastructures autonomes**, tout en permettant la valorisation du datacentre ICN au travers de la prise en compte des coûts d'hébergement et d'énergie associés pour les hébergements soumis au présent modèle.

L'application de ce modèle est appréciée, uniquement pour les composantes et laboratoires, **au moment de l'intégration des ressources dans le datacentre ICN**, sur la base de leur situation d'hébergement et de financement antérieure. Toute évolution ultérieure du périmètre d'hébergement ou des modalités de prise en charge des coûts pourra faire l'objet d'un réexamen.

3. Principe de tarification

Le coût d'hébergement sec est constitué de **deux composantes** :

- **un coût fixe**, correspondant à la mise à disposition de la surface et de la capacité électrique associée ;
- **un coût variable**, correspondant à la consommation énergétique réelle induite par les équipements informatiques hébergés et tenant compte de la performance énergétique du bâtiment.

Le coût est calculé annuellement afin de prendre en compte l'évolution du coût de l'énergie et les gains de performance énergétique réalisés sur le datacentre.

Formule de calcul

Coût annuel d'hébergement = Coût fixe + Coût énergétique variable

Soit :

$$C = (S \times C_{m^2}) + (IT_a \times PUE_a \times C_{kWha})$$

avec :

- **S** = surface hébergée en m² (Nombre de baies);
- **C_{m²}** = coût annuel fixe de mise à disposition d'1 m² énergisé avec les arrivées adéquates (a minima 2 arrivées 16A ou 32A);
- **IT** = consommation électrique annuelle des équipements informatiques hébergés, en kWh ;
- **PUE_a** = indicateur annuel de performance énergétique du datacenter (*Power Usage Effectiveness*) ;
- **C_{kWha}** = coût du kWh applicable pour l'année considérée ;
- **a** = année de facturation.

Le coût énergétique facturé correspond ainsi à l'énergie nécessaire au fonctionnement des équipements informatiques, augmentée de la part d'énergie nécessaire au fonctionnement de l'infrastructure du datacentre.

Grille tarifaire de référence pour la partie fixe

Le coût fixe annuel d'hébergement est déterminé en fonction de la **surface occupée** et de la **puissance électrique mise à disposition**. Les montants ci-dessus constituent les tarifs de référence pour une surface de 1 m².

Pour une surface supérieure à 1 m², le coût pourra être calculé au prorata de la surface occupée, sous réserve que la configuration électrique soit homogène.

Surface hébergée	Alimentation électrique	Coût annuel fixe
1 m ²	2 × 16 A	5 000 € / an
1 m ²	2 × 32 A	7 000 € / an
1 m ²	4 × 32 A	10 000 € / an

4. Évolution annuelle

Le modèle permet de faire évoluer automatiquement le coût variable en fonction de deux paramètres :

1. **le PUE annuel du datacenter**, qui diminue lorsque les travaux et actions d'amélioration de la performance énergétique produisent leurs effets ;
2. **le coût du kWh**, actualisé annuellement selon le coût moyenné à l'année du kWh transmis par notre fournisseur d'énergie.

Le coût fixe au m², sera quant à lui **maintenu constant**.

Ce modèle vise ainsi à assurer une tarification **lisible, transparente et évolutive**, permettant de répercuter les coûts réels d'exploitation énergétique tout en valorisant les investissements réalisés pour améliorer la performance énergétique du datacentre.